



Communiqué de presse
Paris, le 14 mars 2022

Promouvoir les activités physiques et sportives en milieu professionnel Signature d'une convention de partenariat entre le ministère chargé des Sports, la CPME et le Groupe VYV

Depuis 2019, le ministère chargé des Sports et le Groupe VYV collaborent dans le cadre du déploiement de la Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024, pour favoriser le rapprochement des acteurs du sport, de la santé, de la protection sociale et de l'entreprise.

Lundi 14 mars, Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, François Asselin, président de la Conférence des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) et Stéphane Junique, président du Groupe VYV, ont signé une convention de partenariat. Ils s'engagent à mettre en œuvre un plan de développement de la pratique des activités physiques et sportives en milieu professionnel. Cette collaboration va permettre de promouvoir, de communiquer et de mettre en œuvre conjointement des actions tant au niveau national que territorial, auprès de leurs entités respectives, de leurs partenaires, adhérents et clients.

La signature de cette convention de partenariat a été l'occasion pour Madame la ministre de présenter de nouveaux outils : la norme « AFNOR SPEC » construite avec les expertises des acteurs du sport et du monde du travail, les guides de bonnes pratiques pour rassurer et accompagner les employeurs et les services santé au travail, une plateforme numérique « Sport-Solutions – Entreprises » travaillée avec l'Agence nationale du Sport, opérateur du ministère.

D'après un baromètre de la Commission européenne sur le sport et l'activité physique (réalisé en 2018), seulement 13% des Français pratiquent une activité physique ou du sport sur leur lieu de travail. La moyenne européenne est également de 13% (contre 16% en 2014). Il faut noter que 26% des Estoniens et des Lettons ont une activité physique sur leur lieu de travail, mais seulement 4% des Italiens et des Espagnols.

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, souhaite construire une offre complète en matière d'activité physique et sportive en milieu professionnel. Parmi les initiatives existantes au sein des mutuelles du groupe : Harmonie Mutuelle propose à ses entreprises adhérentes des services de la Fédération Française de sport en entreprise, la MNT mène des actions auprès de ses publics avec la Fédération Française d'Éducation physique et de gymnastique volontaire. De son côté, le Groupe VYV développe des outils tels que Le Défy, programme de challenges connectés, à destination des employeurs publics et privés, des salariés des mutuelles du groupe.

Le sport pratiqué en entreprise offre de nombreux avantages. Le développement de la pratique des activités physiques et sportives en milieu professionnel contribue à l'image employeur des entreprises. Cette pratique fait profiter salariés et employeurs des bienfaits d'une activité physique régulière et participe à la préservation du capital santé. Cela permet également de développer la prévention, avec un impact positif sur l'absentéisme et les arrêts maladie.

Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports :

« Le ministère chargé des Sports s'est fixé comme objectif prioritaire de favoriser le développement de la pratique des APS pour tous et partout. En milieu professionnel, la feuille de route à laquelle se rattache la présente convention de partenariat permettra notamment de sensibiliser et convaincre les employeurs, les salariés et les agents ; créer les conditions favorables au développement de la pratique et lever les obstacles ; accompagner, en proximité, les employeurs dans leur démarche et encourager chacune et chacun à une routine sportive au quotidien. »

Stéphane Junique, président du Groupe VYV :

« Le Groupe VYV est partenaire depuis 2019 de la stratégie nationale sport santé car nous avons la conviction que l'activité physique est un déterminant essentiel de santé. Nous sommes très heureux de ce partenariat avec CPME qui contribue à installer les entreprises comme des territoires de santé. Plus de 80% des chefs d'entreprise ont conscience de l'importance de l'activité physique adaptée pour leurs salariés. Nous voulons les accompagner. »

François Asselin, président de la CPME :

« L'activité physique et sportive en milieu professionnel est, aux yeux de la CPME, un enjeu-clé de la performance des TPE-PME, dès à présent et pour les années à venir, et ce, pour les salariés, mais aussi pour les chefs d'entreprise. Chiffre éloquent, selon l'étude Amarok-CPME- Harmonie Mutuelle 2020 sur la santé des dirigeants de TPE-PME, 20% d'entre eux présentent des risques forts de burn-out. Or, une activité physique régulière peut préserver l'individu de l'épuisement professionnel. A la CPME, nous nous mobilisons pour protéger la personne du chef d'entreprise. »

A propos du Groupe VYV :

Le Groupe VYV, Entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : près de 11 millions de personnes protégées, 69 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 26 000 collectivités territoriales et 11 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2020, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,7 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,6 milliards d'euros de cotisations santé et 1,4 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement et de ses 1 700 établissements de soins et de services, a généré en 2020 un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros.

www.groupe-vyv.fr



A propos de la CPME :

Première organisation patronale française en nombre d'adhérents, la CPME fédère 243 000 artisans, TPE, PME et ETI dans le secteur des services, du commerce et de l'industrie, employant 4 millions de salariés dans tous les territoires, y compris l'outre-mer (chiffres DGT 2021). Partenaire social, la Confédération des PME défend leurs intérêts tant dans les négociations paritaires qu'auprès des pouvoirs publics, en France et à l'international.

Contacts presse :

Ministère Chargé des Sports :

sec.presse.sports@sports.gouv.fr / 01 40 45 90 15

Groupe VYV : Valentine Vilarem

valentine.vilarem@groupe-vyv.fr / 07 88 40 76 22

CPME :

avchaumet@cpme.fr / 01 47 62 73 31